

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 32

présenté par
Mme Ménard

TITRE

À la fin du titre, substituer aux mots :

« petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« désastre pour les économies locales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la plupart des villes taurines, l'abolition de la corrida aurait un impact économique désastreux. En effet, non seulement les corridas connaissent un regain de succès qui est la marque d'une quête d'authenticité et d'un retour aux sources pour des milliers de citoyens, mais ces fêtes sont une des locomotives de l'économie de la France méridionale. On estime à 60 millions les retombées économiques de la feria de Nîmes en 2022 et environ 40 millions pour celle de Béziers.

Plus localement, c'est entre 1 million et un 1,5million de visiteurs à Bayonne, 1 million à Nîmes, 830 000 à Béziers, 400 000 à Arles, 900 000 à Dax, 630 000 à Mont de Marsan, entre 35 000 et 70 000 à Vic-Fezensac bourg d'à peine 3500 habitants. Ces visiteurs représentant pour le commerce local un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros pour Bayonne, 7 millions pour Arles, 15 millions avec les environs. En une feria, la plupart des commerces locaux réalisent plus de deux mois de chiffre d'affaires et parfois bien davantage. Pour certains à Béziers, c'est 50% de leur chiffre d'affaires annuel. Au delà des grandes villes, ce sont aussi les petits villages qui risquent de disparaître : c'est le cas de la commune gersoise de Vic-Fezensac, qui compte 3.000 habitants et une arène de 6.000 places. En trois jours de feria, les commerçants font 50 à 70% de leur chiffre d'affaires. Autant dire qu'en cas d'adoption de cette proposition de loi, les commerçants de Vic-Fezensac et bien d'autres pourraient être contraints de tirer le rideau.

